



CLARPA

RAPPORT D'ACTIVITE



2023

Siège

14 rue François Tanguy Prigent
BP 40091
56892 Saint Avé Cédex
Tél : 02 97 54 12 64
Courriel : contact@clarpa.fr
Site : www.clarpa.fr

Daniel PANNIER
Président
Romain AUBRON
Directeur général
Elodie LOTHORÉ
Directrice adjointe

RAPPORT MORAL

Depuis plus de 45 ans, le CLARPA, dans le droit fil de son objet social, agit en faveur du maintien à domicile, lutte contre l'isolement social et développe des projets innovants en faveur des retraité(e)s et des personnes en perte d'autonomie.

Dans un Département qui voit sa population âgée promise à une augmentation importante, l'enjeu de la préservation de l'autonomie des personnes est un sujet essentiel et partagé.

Pour notre part, nous y répondons en fournissant des services aux clubs de retraités (106 associations), en proposant des ateliers d'autonomie aux seniors et en développant des solutions d'Habitat Inclusif, dont les Domiciles Partagés ont été les précurseurs il y a plus de 30 ans.

L'association sœur que constitue l'ASSAP (service d'aide à domicile), complète notre intervention en fournissant un accompagnement à domicile, en habitat privé comme en Habitat Inclusif (Domiciles Partagés), essentiellement en mode mandataire.

Dans notre champ d'action, notre ambition est de permettre la meilleure prise en charge possible de la personne, dans le plus grand respect de son humanité, de ce qu'elle est, et de ce qu'elle a été. Cette ambition est au cœur de nos valeurs.

L'année 2023 constitue pour le CLARPA une période charnière qui aura vu à la fois la confirmation du fléchissement de l'activité au bénéfice des Clubs de retraités et la consécration de l'**Habitat Inclusif**.

S'agissant des Clubs de Retraités, nous constatons avec eux depuis la période COVID le fléchissement de leurs effectifs (-30% d'adhérents entre 2020 et 2023) et des difficultés grandissantes de renouvellement des équipes dirigeantes, qui peinent à trouver des relais auprès des plus jeunes.

Cette baisse de régime des Clubs de retraités est certes une tendance nationale, à laquelle le Morbihan n'échappe pas, mais nous ne baissons pas les bras devant cet état de fait pour autant.

En tant que Président j'ai ainsi pris l'initiative de les contacter pour les réunir dans quelques semaines, afin d'échanger avec eux et de voir comment nous pouvons nous réinventer pour mieux les soutenir dans leur rôle majeur de prévention de l'isolement.

Pour cela, nous échangeons aussi avec le Département, dans l'idée de constituer un maillage plus étroit du territoire, en lien avec MONALISA ⁽¹⁾, afin de lutter plus efficacement contre l'isolement social des personnes âgées, qui est, comme nous le disions en introduction, un facteur déterminant de la perte progressive d'autonomie.

Autre outil important, nos ateliers de prévention de la perte d'autonomie.

Ils sont de plus en plus plébiscités autour des thématiques de la mobilité, du transport, de la maîtrise du numérique et d'internet (aujourd'hui indispensable) et du bien-être en général.

Cette activité s'appuie toutefois sur des financements limités, à renouveler tous les ans. Notre enjeu est de diversifier nos sources de financement auprès d'acteurs à l'éthique indiscutable (fondations, etc.) ou de mécènes partageant nos valeurs pour permettre un passage à l'échelle durable.

Ayant pu participer à un atelier « osons le bus » récemment, j'ai pu constater par moi-même à la fois l'utilité de cet accompagnement et la satisfaction du public touché.

¹Monalisa : Mobilisation NAtionale contre L'ISolement des personnes Âgées / <https://www.monalisa-asso.fr/>

S'agissant de l'Habitat Inclusif

L'habitat inclusif constitue une forme « d'habiter » complémentaire au domicile classique et à l'accueil en établissement. Il s'agit de logements dans lesquels les habitants vivent seuls ou en couple ou en colocation et souhaitent partager des temps de vivre ensemble.

Il est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé. Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un Projet de Vie Sociale et Partagée.

L'Habitat Inclusif a connu en 2023 une consécration importante au CLARPA :

- Plusieurs décisions de mairies visant à nous confier le portage des Domiciles Partagés de leur territoire (6 en 2023, 21 au total au 1^{er} janvier 2025),
- L'octroi de moyens dédiés par le Département jusqu'en 2029 afin de mettre en place un Projet de Vie Sociale et Partagée dans l'ensemble des 43 Domiciles Partagés,
- Réponse sur Appel à Projets du Département pour financer de nouveaux Habitats Inclusifs.

Pour le portage des Domiciles Partagés, nous sommes bien sûr tout à fait favorables à l'implication des mairies lorsqu'elles le souhaitent, car c'est un gage important d'ancrage local et de continuité dans leur engagement auprès de leurs concitoyens amenés à y être accueillis.

Pour autant, nous comprenons aussi très bien le choix des mairies qui préfèrent nous le confier. Le devoir de ne laisser tomber aucun DP étant inscrit dans notre éthique associative, le Conseil d'Administration a donné à la Direction du CLARPA les moyens d'œuvrer dans ce sens et nous avons su répondre présent à chaque fois que nous avons été sollicités.

Nous prenons l'engagement de poursuivre cette politique de soutien dans le futur, avec le souci de maintenir cet ancrage territorial à taille humaine qui fait pour nous la grande valeur des Domiciles Partagés, en parallèle des autres solutions d'accueil collectif (Ehpad, etc.) avec leurs mérites respectifs.

Pour cela et afin de répondre à cette nouvelle mission, le CLARPA s'est doté d'un service de gestion locative, qui permet de gérer les places disponibles avec la plus grande réactivité possible, en concertation avec les mairies, et de pourvoir aux besoins de maintenance, d'entretiens et de renouvellement des équipements collectifs des DP. Cette nouvelle activité, intégrée au service gestion de l'Habitat Inclusif, vient compléter notre mission de comptabilité, elle est maintenant bien structurée. 5 professionnels de la comptabilité assurent quotidiennement le suivi des 43 Domiciles Partagés, représentant près de 100 000 lignes de saisie comptable à l'année.

Le Département du Morbihan porte depuis 2022, sous l'impulsion de son Président et des élus, une politique ambitieuse de développement de l'Habitat Inclusif, à travers l'accompagnement financier du Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP) des lieux existants et l'ouverture de nouveaux lieux de vie.

Pour l'accompagnement du PVSP des Domiciles Partagés : l'article 129 de la loi ELAN étant venu valoriser le dispositif des Domiciles Partagés en tant qu'Habitat Inclusif, 43 conventions ont été signées en novembre 2023 avec le Département afin de permettre le déploiement et le soutien de leur PVSP jusqu'en 2029 via une Aide à la Vie Partagée (AVP).

Avec ces nouveaux moyens financiers, du temps spécifique pourra être dégagé par les Auxiliaires de Vie Coordinatrices (AVS Co) pour animer les DP et mieux le mettre en lien avec son environnement. Elles pourront aussi s'appuyer sur des coordinatrices de

secteur de l'ASSAP plus nombreuses et plus disponibles, échanger entre elles, partager leur expérience et enrichir leur pratique.

Ayant participé activement aux travaux de la charte PVSP qui est en cours de déploiement en 2024, j'ai pu constater de première main l'intérêt que ce projet suscite auprès de tous ces acteurs et je fonde de grands espoirs sur l'intégration de tous les DP dans un réseau plus actif et mieux coordonné, pour le plus grand bénéfice de l'accompagnement des co-locataires, nos parents.

Nous ne saurions assez souligner combien nous sommes reconnaissants aux élus et aux équipes du Département pour cet effort financier, qui vient à point nommé nous permettre la systématisation et le passage à l'échelle des initiatives que nous portons.

Pour l'ouverture de nouveaux Habitats Inclusifs : Le CLARPA en réponse à l'appel à projets a été sélectionné par le Département du Morbihan pour créer et porter 6 nouveaux lieux d'accueil dédiés aux retraités et aux personnes atteintes d'Alzheimer. Ces projets, préparés par le CLARPA dans le cadre réglementaire de l'Habitat Inclusif, se déploieront entre 2025 et 2027 dans les localités de Sainte Hélène, Sulniac, Brech, Baden, et Kervignac.

Pour l'aboutissement de ces projets, le CLARPA ne part pas d'une page blanche, l'association peut s'appuyer sur sa longue expérience acquise depuis des décennies dans la gestion des Domiciles Partagés.

La situation financière : En termes financiers, le CLARPA signe une très bonne année, avec un total de produits d'exploitation de 1.580 k€, des charges d'exploitation contenues et un résultat positif de 197 k€. Il s'agit d'une année exceptionnelle à bien des égards et ce niveau de résultat n'a pas vocation à se répéter en 2024.

Ce bon niveau de résultat vient consolider les fonds propres (567 k€) et le fonds de roulement (565 k€), qui représente maintenant environ 32% du total du bilan et 4,3 mois de production.

Cette situation financière saine permet à l'association d'envisager sereinement son développement avec le portage des projets d'Habitat Inclusif existants et à venir.

Remerciements :

En conclusion de la présentation du rapport moral de l'exercice 2023, je souhaite en tant que Président remercier à nouveau les instances du Département pour leur soutien, en les assurant de notre engagement en retour.

Je tiens aussi à exprimer mes remerciements aux membres du Conseil d'Administration pour leur travail et leur assiduité, leur compétence et leur bonne humeur, avec une mention spéciale pour les membres du Bureau, qui consacrent tous les mois plusieurs jours à l'association.

A travers les réunions du Conseil d'Administration, du Bureau et la participation de leurs membres à différents groupes de travail, leur présence sur le terrain autour des activités de notre association, représente 1,5 équivalent temps plein au service de l'association.

Pour construire et développer il faut des bases solides. Il faut aussi de l'enthousiasme, une ambition, l'envie de s'engager pour les personnes âgées, qui sont au centre de nos attentions. C'est ce que nous apportent la direction et les équipes du CLARPA, et après deux années au sein de la présidence du CLARPA je peux attester de cet état d'esprit sans lequel rien n'est possible.

Daniel Pannier
Président

SOMMAIRE

I. LA VIE STATUTAIRE

- 1) La gouvernance
- 2) L'équipe de salariés

II. LE SOUTIEN AU RESEAU DES CLUBS DE RETRAITES

III. LA PREVENTION

IV. L'HABITAT INCLUSIF

- 1) La mise en place du Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP) dans les Domiciles Partagés
- 2) Les projets d'habitat inclusif avec ouvertures estimées entre 2024 et 2027

V. LA GESTION COMPTABLE ET L'INTERMEDIATION LOCATIVE DES DOMICILES PARTAGES

- 1) La comptabilité des Domiciles Partagés
- 2) L'InterMédiation Locative

VI. LES FAITS MARQUANTS

VII. LA REPRESENTATION DES USAGERS ET DES ORGANISMES

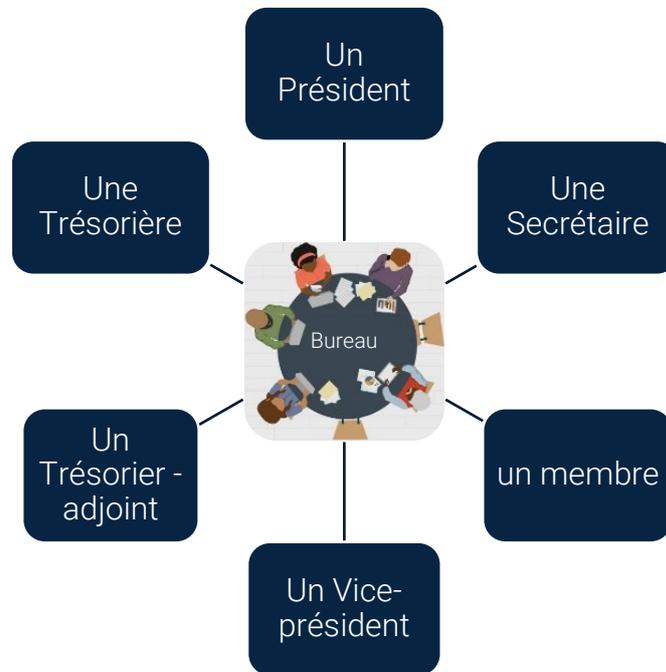
VIII. LES ORIENTATIONS 2024

I. LA VIE STATUTAIRE

1) La gouvernance

Le Bureau

Les membres du bureau se sont réunis 10 fois au cours de l'année pour travailler sur la gestion de l'association avec la direction.



Le Conseil d'Administration



Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis 4 fois au cours de l'année : en janvier, mai, juin et octobre ainsi que le 7 juin pour l'assemblée générale annuelle.

Collège 1	Collège 2	Collège 3
<input type="checkbox"/> Associations et clubs de retraités	<input type="checkbox"/> Personnes physiques	<input type="checkbox"/> Personnes morales
<input type="checkbox"/> 2 membres	<input type="checkbox"/> 8 membres	<input type="checkbox"/> 1 membre

L'Assemblée Générale

Elle s'est déroulée le mercredi 7 juin 2023 à GRAND CHAMP. Le rapport d'activité et les documents annexes ont été expédiés à tous les adhérents.

Sept résolutions ont été soumises à l'approbation des participants.

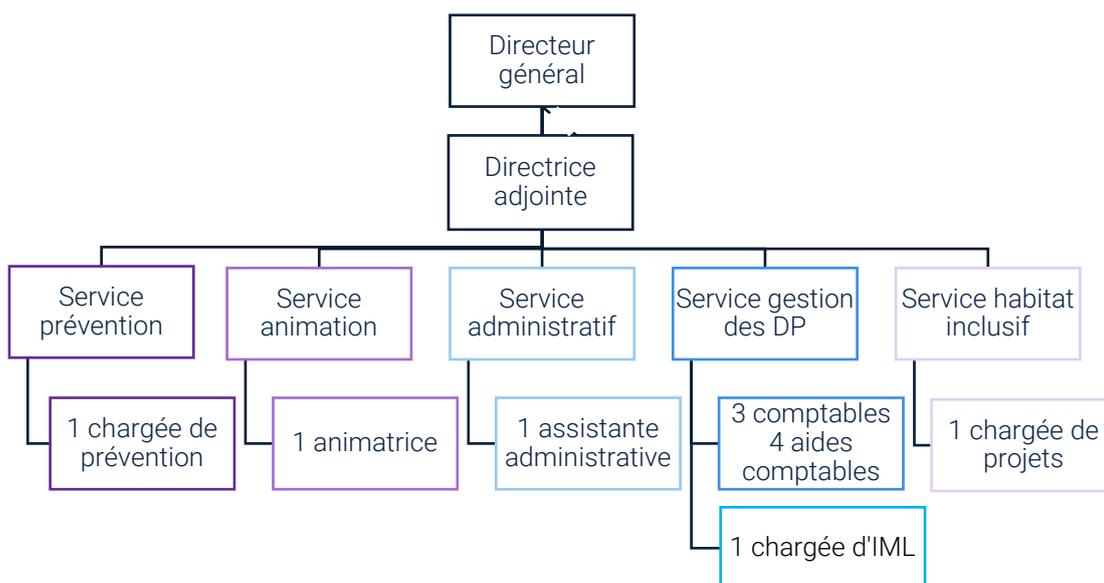
- Le rapport moral 2022 de la présidente Francine Desban approuvé à 99%
- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2022 approuvé à 100%
- Le rapport d'activité 2022 approuvé à 99%
- Le rapport financier 2022 approuvé à 99% et le rapport du CAC approuvé à 98%
- Le budget prévisionnel 2023 approuvé à 97% et les orientations approuvées à 99%
- Les cotisations 2024 : collège 1 approuvée à 96%, collège 2 et 3 approuvées à 93%,
- Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Pour le Collège 1

Madame Maryvonne MAHE, se représente, elle est réélue avec 100% des voix.

Madame Yvette LE GENTIL se représente et, est réélue avec 100% des voix.

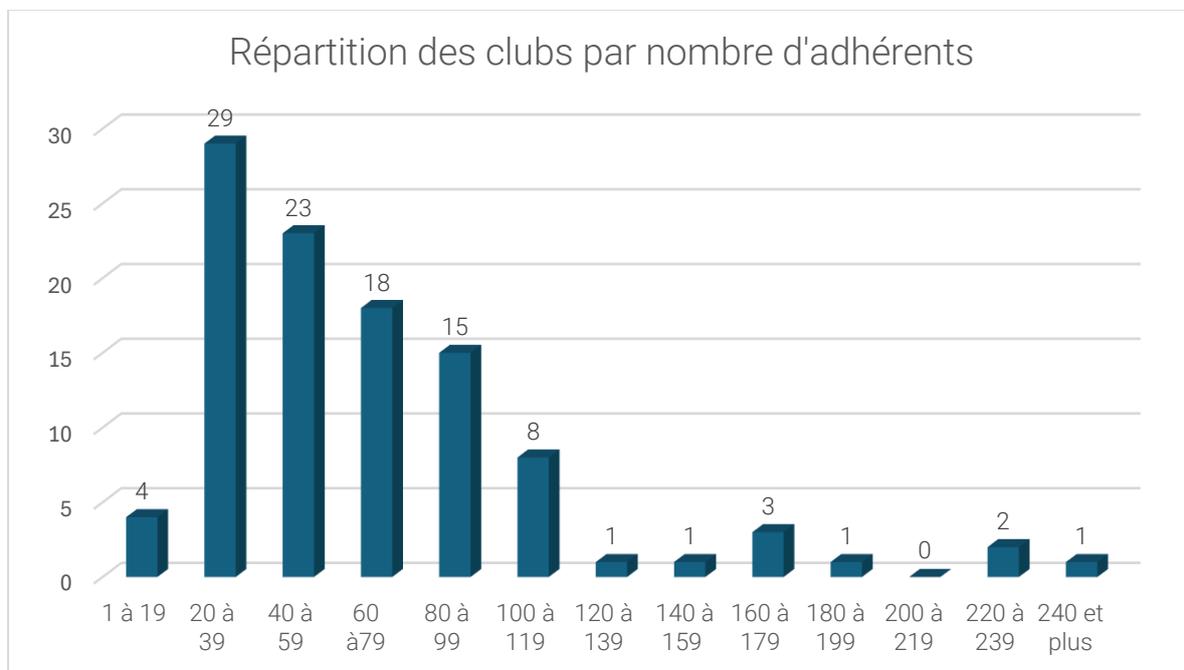
2) L'équipe de salariés au 31/12/2023



II. LE SOUTIEN AU RESEAU DES CLUBS DE RETRAITES

106 associations

7 815 adhérents



LES SERVICES APPORTES AUX CLUBS

Services aux clubs

De l'écoute et du conseil personnalisé

Echanges téléphoniques journaliers

Rencontres sur place avec les membres des bureaux

Rendez-vous au CLARPA



La lettre d'information mensuelle à tous les clubs adhérents

III. LA PREVENTION

8 ateliers pour 374 participants

Bienvenue à la retraite



8 séances

25 participants

Riantec, Plescop,
Cléguérec

« Cela ne fait pas longtemps que je suis sur la commune, j'ai appris beaucoup de choses. Je vais également faire du Yoga avec une personne rencontrée dans l'atelier. »

Osons le Bus



12 sorties

55 participants

Lorient Agglomération, Pontivy
Communauté, Roi Morvan
Communauté, Ploërmel
Communauté

« Cela fait 3 ans que je n'avais été à Lorient, je n'ose plus y aller en voiture. On va le reprendre avec le groupe. »

Découverte du géocaching



3 séances

17 participants

Pontivy, Le Faouët, Berné

« On se bouge et c'est amusant, cela attise la curiosité". »

Découverte du vélo à assistance électrique.



3 séances

26 participants

Pontivy, Lignol, le Faouët

« cela permet de prendre de l'assurance. C'est utile et pédagogique. C'est convivial. »

Je prends du temps pour moi



5 séances

25 participants

Lignol, Priziac, Meucon

« Cela m'a permis de sortir de chez moi, de voir du monde. »

D-Marche



3 séances

16 participants

Plescop, Cléguérec

« Tout seul, j'ai du mal à me motiver, je suis contente on va se retrouver tous les mardis pour marcher tranquillement ensemble. »
..

Café connecté



100 séances

190 participants

Péaule, Billiers, Noyal Muzillac, Nivillac, Etél, Bignan

« J'aime beaucoup venir, c'est toujours sympa. Je me suis entraînée à faire des montages photos et à écrire dessus. Je vais pouvoir en envoyer pour souhaiter des anniversaires! »

Santé et numérique



5 séances

20 participants

Campénéac, Moréac, Pluméliau

« Cela ouvre des possibilités, je voudrais aller plus loin. Apprendre en groupe, c'est convivial. J'ai envie de continuer d'apprendre. »



Nous avons participé au Forum des mobilités qui s'est déroulé à Pontivy le 11 mai 2023.

12 Stands de partenaires. 86 personnes sont venues nous rendre visite.

IV. L'HABITAT INCLUSIF

1) La mise en œuvre du Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP) dans les Domiciles Partagés

Le CLARPA est le garant du PVSP dans chaque Domicile Partagé.

Les missions du CLARPA

Accompagner la mise en œuvre et la co-construction du PVSP dans chaque habitat

Garantir le respect du cahier des charges de l'habitat inclusif dans chaque habitat

Assurer un soutien à la méthodologie de projet (création d'outils de mise en œuvre et de suivi)

La mise en œuvre du PVSP

Janvier à Juin



Adapter l'animation et la coordination de la vie sociale et partagée aux Domiciles Partagés (en lien avec l'existant)

- Echanges avec le Conseil Départemental du Morbihan.
- Rencontres avec les Assistantes de Vie Coordinatrices pour étudier leurs besoins.
- Partage des missions liées à la Vie Sociale et Partagée entre les Coordinatrices de Secteur et les Assistantes de Vie Coordinatrice.

Depuis avril



Déterminer un positionnement associatif sur la vie sociale et partagée en Domicile Partagé

- Création du groupe de travail « PVSP » avec des membres du bureau et des Coordinatrices de secteur.
- 8 groupes de travail

Septembre à décembre



Organiser la mise en œuvre du Projet de Vie Sociale et Partagée dans les 43 Domiciles Partagés sur 2024.

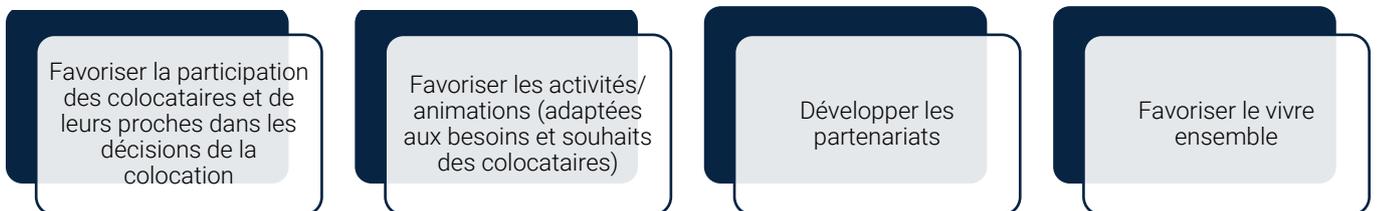
- Mise en place de 6 groupes de travail avec les Coordinatrices de Secteur de l'ASSAP.
- Réalisation de 8 réunions de présentation du PVSP sur le mois de décembre à destination des Assistantes de Vie Coordinatrice.

Le Financement du PVSP

Financée par le Conseil Départemental, l'Aide à la Vie Partagée (AVP) est octroyée à tout habitant d'un habitat inclusif dont le porteur aura passé une convention avec le département. Il s'agit **d'une prestation individuelle**. L'AVP finance **l'animation** mais aussi la **coordination** du PVSP et la **régulation** du « vivre ensemble ».

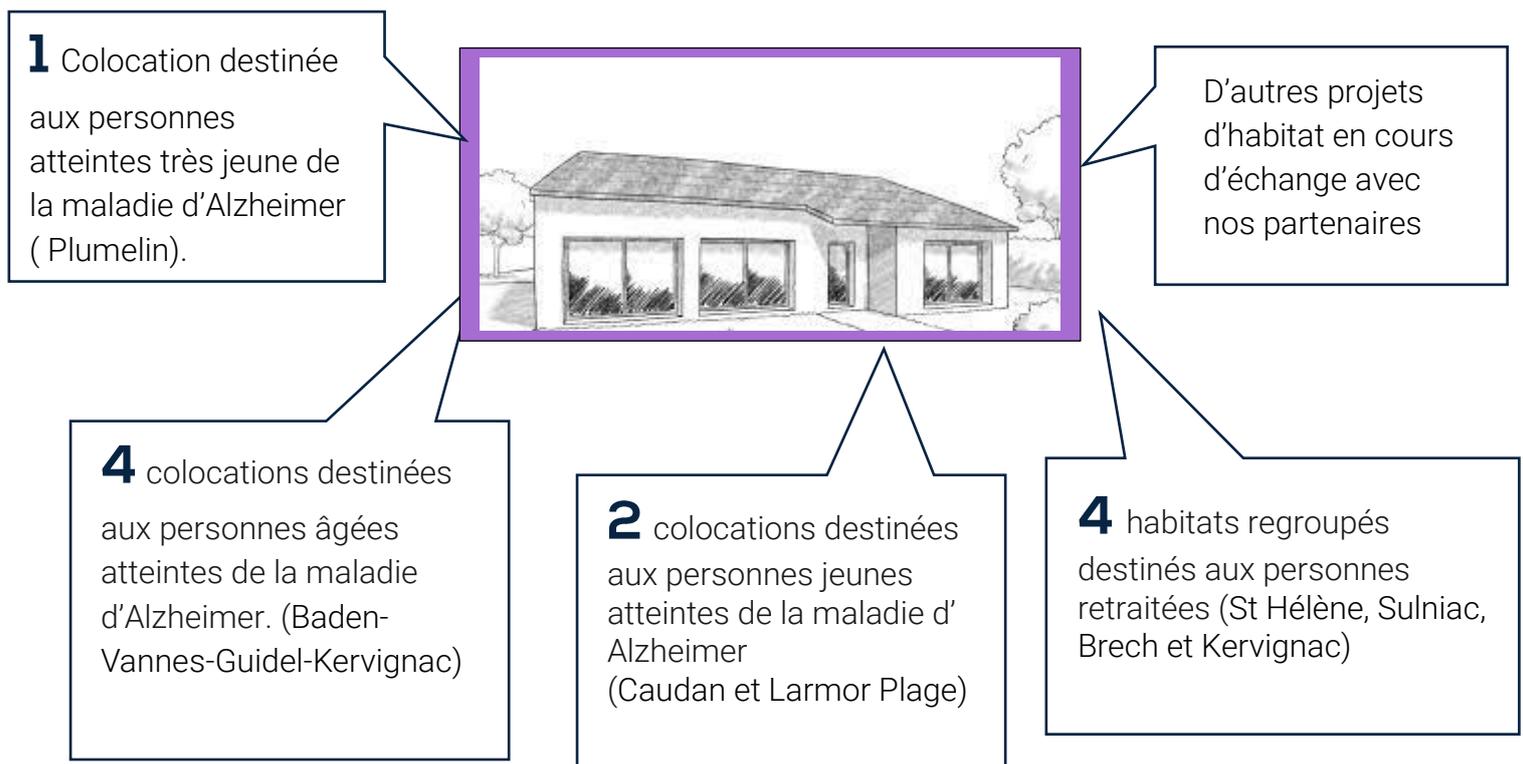


Les intérêts du PVSP en Domicile Partagé



2) Les projets d'habitat inclusif avec ouvertures estimées entre 2024 et 2027

Distinction entre l'habitat partagé (colocation) et l'habitat regroupé (petit ensemble d'appartements autonomes de type t1 bis avec une pièce de vie commune).



Les financements obtenus

Conseil Départemental du Morbihan = 6 accords AVP obtenus pour les projets de Baden, St Hélène, Kervignac (DP), Kervignac (habitat regroupé), Sulniac et Brech.

Fondation du domicile pour le projet de Plumelin.

Les bailleurs sociaux



Les démarches partenariales

Intégration au collectif Habiter autrement qui réunit les acteurs de l'habitat inclusif au niveau national.



Participation à l'expérimentation de Mesure d'Impact Sociale lancée par le réseau HAPA et l'association HAPI.

Participation au groupe de travail sur l'habitat inclusif DGCS pour la création de fiches de repères PVSP à l'intention des porteurs de projets.

Participation à l'étude quantitative et qualitative des colocations Alzheimer existantes en France menée par la Fondation Médéric Alzheimer.

V. LA GESTION COMPTABLE ET L'IML DES DOMICILES PARTAGES

Les chiffres clés



37 Conventions avec les communes



6 Domiciles Partagés en portage CLARPA
(Arradon, Le Sourn, Larmor Plage, Langonnet, Erdeven et Malguénac)



83 Réunions

40 avec les CCAS et 43 avec les familles



439 Conventions comptables avec les colocataires



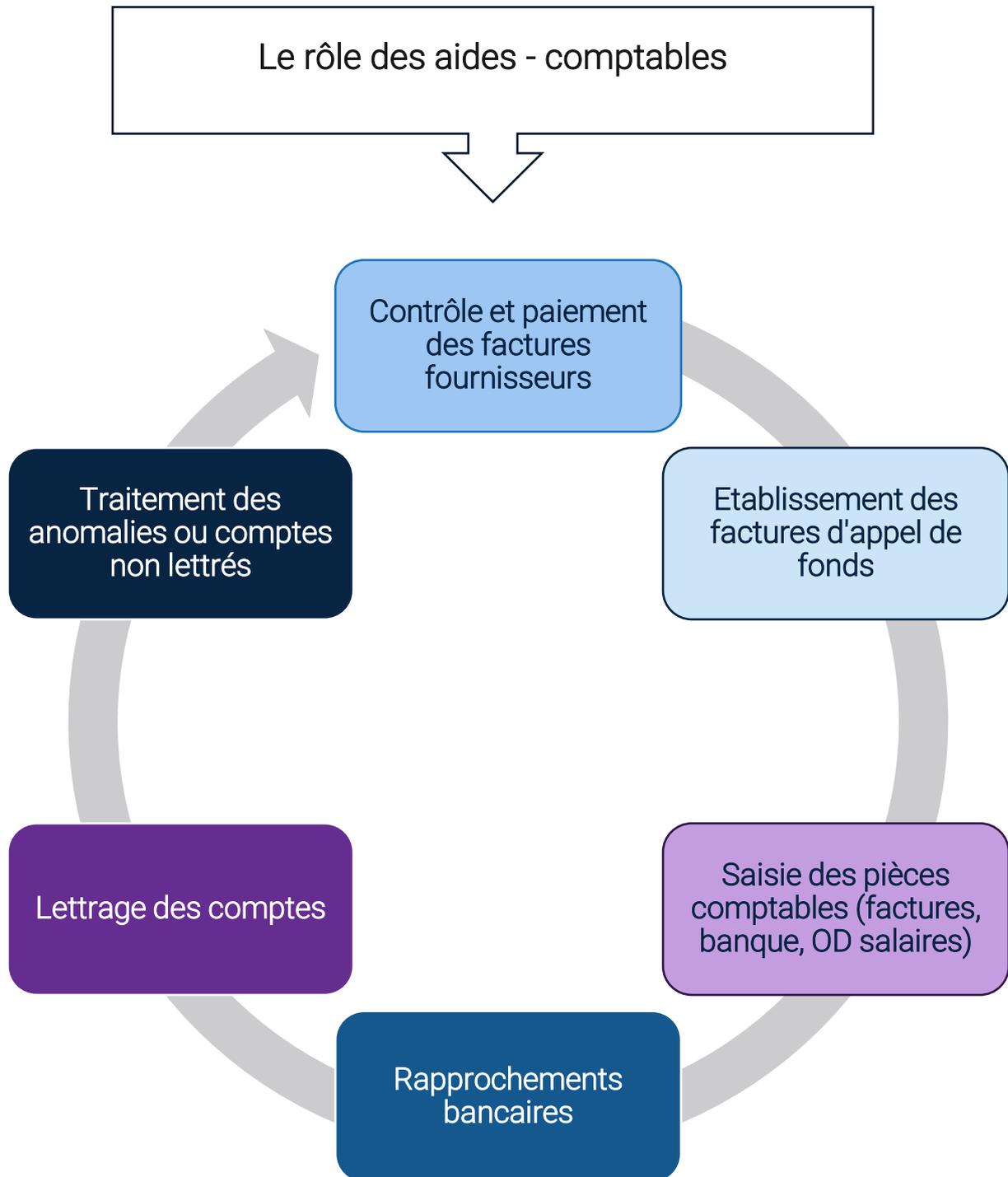
86 000 Lignes comptables saisies



11 250 000€ De budget

1) La comptabilité des Domiciles Partagés

Le service assure la comptabilité pour les colocataires vivant en Domiciles Partagés garantissant un partage équitable des charges entre les colocataires.



Relation avec le CCAS, les Assistantes de Vie Coordinatrices, les usagers et les fournisseurs.

Le rôle des comptables

Soutien et conseils auprès des CCAS et des aides-comptables

Révision
(OD de fin
d'année)

Etablissement du
budget
prévisionnel n+1

Elaboration du bilan et
du compte de résultat

Justification des
écarts entre le
réel et le budget
prévisionnel

Clôture individuelle
de l'utilisateur en cas
de départ/décès

Du comptable à l'utilisateur

Comptable

Situation
comptable de
la colocation

Présentation aux
CCAS, comptes
annuels et budget
prévisionnel N+1

Présentation
aux familles

2) L'InterMédiation Locative (IML)

Missions en portage CLARPA

- Assurer les missions d'InterMédiation Locative (IML) (agrément obtenu en janvier 2022)
- Procéder au choix des dossiers d'installation
- Assurer un équilibre budgétaire



La reprise de Domiciles Partagés en portage CLARPA

C'est au 1^{er} juillet 2023, que 3 nouveaux Domiciles Partagés sont venus s'ajouter aux 3 déjà repris en portage complet par le CLARPA en 2022 :

- « Ker Louhantec » à LANGONNET
- « Le Clos des Oyats » à ERDEVEN
- « Résidence du Verger » à MALGUENAC

VI. LES FAITS MARQUANTS

- Communication sur les Domiciles Partagés à l'ensemble des prescripteurs du Morbihan.
- Rencontres partenariales pour le développement de l'habitat inclusif : Les Ajoncs, La Fondation du Domicile, Mairies, Départements 56 et 22.

- Participation au Forum mobilité à Pontivy avec tenue d'un stand
- Participation à la semaine du Golfe.
- Obtention financement CFPPA pour la prévention.

- Conventionnement avec la Fondation du Domicile.

- Emménagement des services prévention et animation dans nos nouveaux locaux.
- Création d'un groupe de travail pour l'organisation d'un évènement festif à destination des clubs en 2024.

FEVRIER

MARS

MAI

JUIN

JUILLET

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

- Venue de membres de la CNSA pour visiter un Domicile Partagé.
- Mise en ligne du site internet et création de nouveaux outils.

- Tenue de l'assemblée Générale annuelle et élection du nouveau Président Daniel Pannier.

- Rencontre de Clubs par Daniel Pannier.

- Spectacles pour les Clubs.
- Conventionnement Aide à la Vie Partagée avec le CD56 pour la mise en place du PVSP dans les 43 Domiciles Partagés.
- Recrutement d'une Chargée d'InterMédiation Locative.

La communication

Notre travail avec l'agence de communication s'est poursuivi en 2023 avec la création :

- D'un nouveau site internet qui a été mis en ligne en mars 2023.
- De flyers présentant les Domiciles Partagés réalisés en fin d'année 2022 qui ont permis dès janvier 2023 un envoi massif à 4000 prescripteurs du Morbihan (CCAS/Mairies, services de Tutelle, HAD, SSIAD, CH/SSR, cabinets médicaux, maisons et pôle de santé, EAS, plateforme de répit, cabinets infirmiers/infirmiers libéraux).

VII. LA REPRESENTATION DES USAGERS ET DES ORGANISMES

Représentation des retraités et personnes en perte d'autonomie

Nous sommes membres des Conseils d'Administration des organismes suivants : ASSAP ; France Alzheimer 56.

Adhérent au réseau URIOPSS/UNIOPSS, nous participons à la commission personnes âgées de l'URIOPSS Bretagne qui se réunit mensuellement.

Sur sollicitation de nos partenaires sociaux, nous participons à de nombreux groupes de travail sur les thèmes du maintien à domicile, de la prévention ainsi que de l'isolement social tel que :

- La commission mobilité de Pontivy Communauté
- Le COPIL Technique Transport à la demande de Pontivy Communauté
- Le Comité partenaire relatif au Plan de Mobilité Simplifié de Centre Morbihan
- Le Plan de mobilité de Golfe Morbihan Vannes Agglomération
- Kozh ensemble Lab Habitat
- Le Collectif animation territoriale Est-Morbihan

MObilisation NAtionale de Lutte contre l'ISolement des Agés : MONALISA

Le collectif se réunit tous les 3 mois environ pour échanger et construire des projets collectifs :

- temps fort autour de la projection d'un film
- formations de bénévoles

Le 2 mai 2023, 150 personnes sont venues assister à la projection d'un film et elles ont pu ensuite échanger. Le CLARPA est impliqué dans plusieurs groupes de travail. Fin 2023, le collectif a commencé un accompagnement qui devrait aboutir en 2024 à la création d'une association.

VIII. LES ORIENTATIONS 2024

- Renforcer notre présence auprès des clubs de retraités selon leurs besoins et organiser un événement festif commun à tous les clubs
- Augmenter notre présence sur les salons et forums de la prévention afin de solidifier nos partenariats
- Structurer la comptabilité et l'intermédiation locative pour la reprise en gestion des DP
- Développer de nouveaux habitats inclusifs avec nos partenaires sociaux
- Mettre en œuvre le projet de vie sociale et partagée dans l'ensemble des DP

NOS SOUTIENS

